MISE EN LIGNE LE 08-11-2023

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20231107-DCM23-150-DE Date de télétransmission : 08/11/2023 Date de réception préfecture : 08/11/2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 23.150

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Novembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 Octobre 2023

Le 31 Octobre 2023

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU M. Gérard FILOCHE représenté par M. Philippe CUSSAC Mme Océane FERNANDES représentée par M. Philippe CAU M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25 Nombre de votants : 32

M. Raynald RIMBAULT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRÈS DE ROYAN - BÂTIMENT INSCRIT

RENONCIATION À L'APPLICATION DES PÉNALITÉS DE RETARD

RAPPORTEUR: M. MARENGO

VOTE: 2 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

MISE EN LIGNE LE 08-11-2023

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20231107-DCM23-150-DE Date de télétransmission : 08/11/2023 Date de réception préfecture : 08/11/2023

Début 2019, la Ville de ROYAN a procédé à la notification des marchés de travaux nécessaires à la Réhabilitation du Palais des Congrès de ROYAN.

Les marchés prévoyaient une durée de chantier de vingt et un (21) mois.

Or, la Crise du Covid-19, couplée à plusieurs difficultés techniques notamment la découverte d'amiante, liées à la réhabilitation du site, ont considérablement ralenti le chantier.

Une série d'avenants a d'ailleurs été conclue en juin 2021, afin de reporter la fin du chantier au 31 mars 2022.

Puis, le conflit Russo-Ukrainien a de nouveau lourdement impacté le calendrier de réalisation des travaux, accompagné de la défaillance d'une entreprise.

Compte tenu de ces éléments, le chantier n'a pu être réceptionné que début juin 2023.

De plus, les contrats de travaux prévoient l'application de pénalités de retard, au vu de ce qui précède, la Ville reconnait que les retards de chantier ne peuvent être imputés aux entreprises.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de renoncer à l'application des pénalités de retard, pour l'ensemble des marchés de travaux liés à la Réhabilitation du Palais des Congrès de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

de renoncer à l'application des pénalités de retard pour l'ensemble des marchés de travaux liés à la Réhabilitation du Palais des Congrès de ROYAN.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

des formalités légales le 08 novembre 2023

Compte tenu de l'accomplissement

Le secrétaire de séance,

Raynald RIMBAULT